

CR Conseil municipal du 02 février 2022

Présents :

François MANSION, Benjamin MATAGNE, Nicolas BARBIER, Laurence GUICHARD, Pierre GROS, Fabienne FERRY, Corine DURANTAY

Excusés avec procuration : Sandrine MORCEL, Aurélie GUILLEMINOT, Eric FERRY

Absents : Sophie PAUL

En préambule, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir acter de passer le point 6 Présentation de la CC2T des actualités sur la gestion des déchets en point 1. Le Conseil Municipal vote son accord à l'unanimité

1 - Présentation de la CC2T des actualités sur la gestion des déchets

M. Jean-Luc STAROSSE, Vice-Président en charge du dossier des Ordures ménagères au sein de la CC2T présente au Conseil Municipal la situation du Service Public de Gestion des Déchets (SPG) ainsi que les perspectives.

Le CC2T réalise une tournée des 41 Communes de son ressort dans le but de :

- Présenter un bilan d'activité dont les résultats sont positifs sur les 10 dernières années.
- De présenter les choix à opérer pour l'avenir compte tenu de l'évolution du contexte légal d'ici 2025 et de la fin du marché public avec l'entreprise SUEZ qui est titulaire du contrat jusque fin 2022.

Le support de présentation est joint en annexe du présent compte rendu

Point particuliers :

- Incivilités et dépôts irréguliers sont encore trop souvent constatés à l'échelle de la CC2T. Lorsque ces dépôts se trouvent sur le trajet du ramassage, la CC2T les ramasse sur simple appel téléphonique à leur service. Les dépôts dans les bois relèvent des pouvoirs de police du Maire de la commune.
- Gestion des encombrants : au terme de 20 demandes au service, ce dernier déclenche un ramassage des encombrants. Cela concerne essentiellement les personnes sans véhicule et les personnes à mobilité réduite.
- Une perspective inquiétante pour les années à venir : de 30€ la tonne traitée, ce coût passera à 65€ à l'horizon 2025.
- Modalité de tri des déchets fibreux et non fibreux va changer : il faudra dissocier les deux dans les points d'apport volontaire.
- A moyen terme, la collecte s'effectuera une fois tous les 15 jours car 82 % des bacs sortent une fois tous les 15 jours. Ce choix assure une économie de 100 000 €.
- A moyen terme à partir de 2024 : l'incinérateur à Tronville en Barrois pourrait être utilisé (10€ la tonne incinérée pour 10 ans prix fixe). Un collectif de communautés de communes est en cours de réflexion pour s'associer et utiliser cet incinérateur.
- Globalement le CC2T recherche des solutions les moins coûteuses pour le traitement des déchets.

2 - Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3 - Dossier de demandes de subvention

Le Conseil adopte une délibération visant à autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux suivants :

- Toiture et isolation bâtiment mairie, chemins, voirie communale,
- Vidéo protection

Des demandes de subventions seront déposées au titre de :

- ➔ Dotation Equipement Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des travaux sur bâtiment et voirie,
- ➔ Fonds Interministériel Prévention Délinquance (FIPD) pour la partie vidéo protection,
- ➔ Région Grand'Est pour la vidéo protection.

Les devis en attente ne bloquent pas le dépôt des demandes de subvention.

CR Conseil municipal du 02 février 2022

4 - Convention urbanisme Autorisation Droit des Sols Mairie de Toul

Depuis la loi ALUR et le désengagement de l'Etat dans l'instruction des Autorisations Droit des Sols (ADS), plusieurs communes membres de la CC2T ont recours aux services de la Ville de Toul. La convention doit être renouvelée pour la période 2022-2024. La convention pour la commune couvre toutes les ADS hors Certificat d'Urbanisme de Simple Information.

Codification :

Permis construire = 1 EPC

Permis Aménagé = 1.2 EPC

Déclaration préalable = 0.7 EPC

Certificat d'Urbanisme = 0.4 EPC

La Ville de Toul tarifie le coût d'un EPC à 240€.

En 2020, la Ville de Toul a facturé 2160€.

Considérant la technicité nécessaire à l'exercice du droit des droit des sols, que la Commune de Noviant aux Prés n'est pas dotée au sein de ses effectifs d'une telle technicité, le renouvellement de la convention avec la Ville de Toul est approuvé à l'unanimité.

5 - Convention relative au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) avec le Centre De Gestion (CDG)

Le CDG propose le renouvellement du service d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitement des données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données RGPD Coût 0.057% de la masse salariale soit 36€ pour 2021.

Considérant la nécessité de conformité dans le cadre de la RGPD, le renouvellement de la convention est approuvé à l'unanimité.

6 - Travaux

- Les garages communaux sont sur le point d'être terminés pour la couverture. Il restera la collecte des eaux à finaliser.
- La toiture de la mairie est programmée fin du 2ème trimestre ou début du 3ème trimestre en fonction du retour des subventions.
- La route de Limey étant fortement impactée par des nids de poule, il semble intéressant de mettre dans le programme DETR la réfection de cette chaussée avec du bicouche, ainsi que la rue St Jean Baptiste pour réfection de chaussée avec de l'enrobé. Les devis sont en cours.
- Le columbarium nécessite d'être agrandi. A ce jour il reste deux emplacements. Un agrandissement est à prévoir.
- Affaissement du talus : une étude a été réalisée par « MT services ». Compte tenu du dénivelé important, la solution technique la plus adaptée serait de poser des éléments béton effet pierre en 80 cm de hauteur avec des plantations en partie supérieure sur l'arrière.

7 - Questions diverses

Fibre : un courrier a été transmis indiquant que la Commune ne souhaite pas le dédoublement de poteaux. Ce courrier sans réponse à ce jour.

Karcher : deux modèles possibles à choisir.

Bois : actuellement des affouagistes n'ont pas entièrement terminé le façonnage de leur bois des années précédentes. Face à cela, il avait été acté en commission bois de ne pas réattribuer de parcelle à la personne qui n'a pas terminé.

En réflexion et à statuer pour une prochaine délibération si le bois n'est pas fait dans l'année suivante, une facturation de 30€ du stère pourra être appliquée. Il est rappelé que la date des affouages est dépendante de l'ONF et de la météo.

Future tracé ligne haute tension : un avis d'enquête publique est publié et deux réunions sont planifiées.

Stationnement : les panneaux de signalisation sont en attente de réception. Deux voitures sont parties mais deux restent encore garées sur le trottoir.

Présentation aux conseils municipaux

Le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) Point sur la situation en 2021 et perspectives

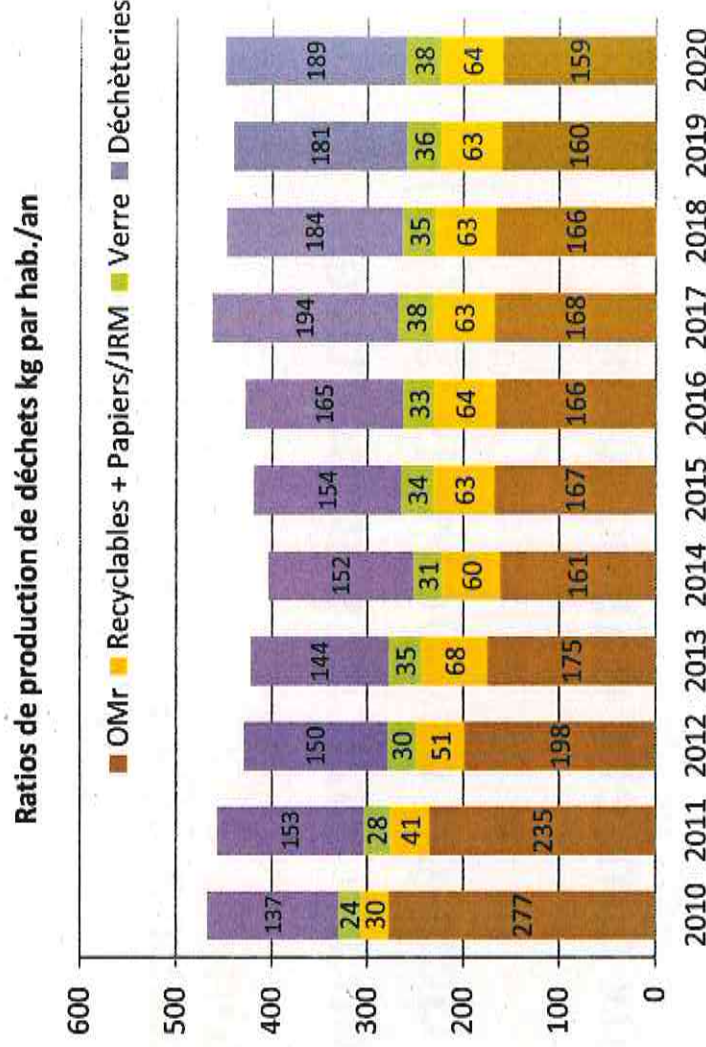
Automne 2021

Rétrospectives et situation du moment

Des bons résultats sur le territoire constatés au cours des 10 dernières années mais des sujets importants restent à traiter et à améliorer :

- Incivilités et dépôts irréguliers (salubrité publique)
- Gestion des encombrants
- Modalités de collecte à harmoniser pour les recyclables (porte à porte / apport volontaire)
- Harmonisation de la tarification des professionnels et administration

Un schéma de collecte qui semble « s'essouffler » et qui nécessite une nouvelle impulsion ...



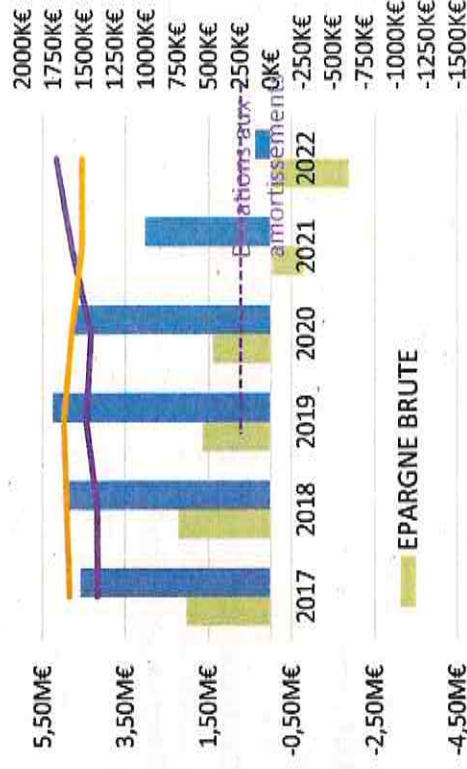
Deux fusions successives : en 2014 avec la CCCH puis en 2017 avec la CC2H

Une fiscalité (taux de TEOM) qui n'a pas augmentée depuis 10 ans :

TEOM en 2010 : urbain 10,17% ; rural 13,29% -> 2021 : 6,60% de part fixe + incitatif (22% du total)

La situation budgétaire actuelle et les perspectives

- Un budget qui était jusqu'à là maîtrisé avec des excédents cumulés importants (« cagnotte » de 1,5M€)
- L'année 2021 constitue une étape « charnière » :
 - Des charges en fortes augmentations (Taxe Générale sur les Activités Polluantes, marchés de prestations...)
 - Des recettes en baisse (notamment reprise matière)
 - Des besoins d'entretien de renouvellement en matériels (notamment au niveau du parc de conteneurs enterrés)



- Une perspective inquiétante pour les années à venir particulièrement au niveau des coûts :

- Du traitement des OMr et tout-venant de déchèteries (enfouissement) :

+ 50 € à + 85€/t à l'horizon 2025

Soit pour 9500 t à enfouir : + 475 à 807,5 k€ HT /an

- Du traitement du tri (en gardant le modèle actuel) :

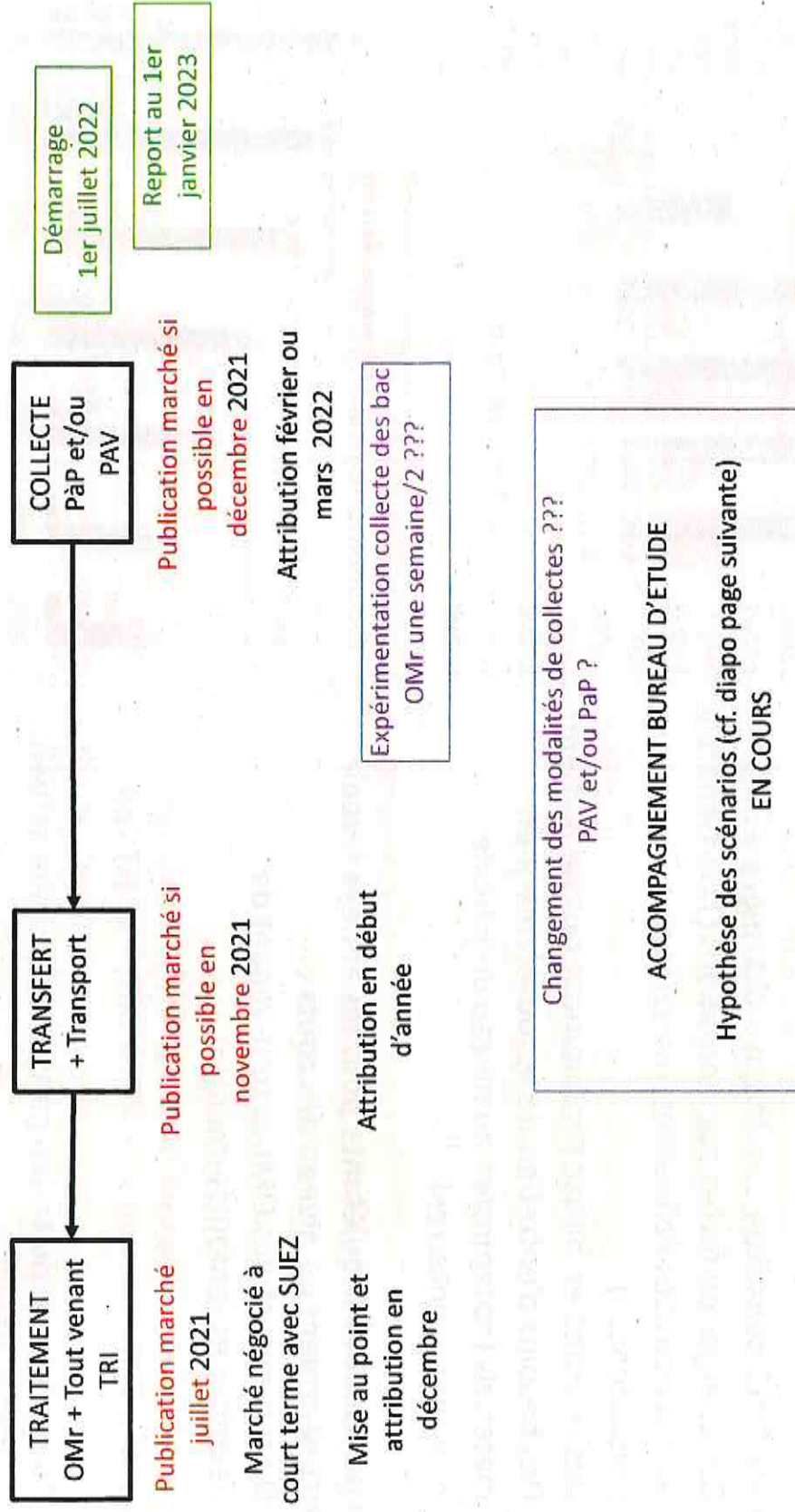
+ 20 à 30 €HT/t

Soit pour 2850 t à trier : + 60 à 85 k€ HT /an



Info : un point de taux de TEOM (exemple : 6,60% à 7,60%) =) 400 k€ de recettes

Enjeux du renouvellement des marchés en juin 2022



Enjeux du renouvellement des marchés en juin 2022

Les leviers d'optimisation possibles sur les marchés à venir :

A court terme (2021-2022) :

- Modification des modalités de tri avec la séparation Fibreux / non fibreux plutôt que « multiflux » ou « emballages /JRM » : **principe de la séparation des flux acté en conseil communautaire en juillet 2021** + marchés attribués à PAPREC dernièrement : gain attendu de 150 k€ HT/an si les habitants jouent le jeu (= respect des nouvelles consignes à partir du 1^{er} juillet 2022)
- Collecte des bacs OMR une semaine sur deux (« C0,5 ») : **cf. diapo ci-après**
- Gestion des biodéchets avec le tri à la source (compostage en milieu rural) et la collecte séparée en zone urbaine (secteur PAV OMR) : **étude en cours – évaluation à venir**
- Evolution de la collecte des flux de recyclables (PàP et/ou PAV) en fonction de l'orientation retenue pour le tri : **évaluation et comparatif en cours avec bureau d'étude – marché à publier décembre 2021**

A moyen terme (à partir de 2024) : des solutions industrielles (Solvay/Veolia et Novacarb/Suez) en cours de réalisation sur le secteur = Incinération de « CSR » (Combustible Solide de Récupération) qui pourraient apporter de nouveaux exutoires notamment pour les tout-venants de déchèterie,

A moyen ou long terme (2025 ou après) :

- Partenariat avec la Métropole du Grand Nancy pour permettre l'incinération des OMR dans des conditions économiques peut-être plus favorables : création d'un troisième four sur l'incinérateur de Ludres nécessitant de nouvelles autorisations et la réalisation de l'investissement – un courrier a été fait dans ce sens à la Métropole
- Pérennisation de l'incinérateur de Tronville en Barrois avec les collectivités de la Meuse et limitrophes : des contacts ont été pris avec les collectivités meusiennes et le département de la Meuse

Enjeux du renouvellement des marchés en juin 2022

ETUDE EN COURS : changement des modalités de collectes

- Tonnages du flux recyclable concernés : environ 2850 tonnes actuellement
- Taux de séparation « fibreux » (60%) / « non fibreux » ou corps creux (40%)
- Fibreux = papier + Journaux Revues Magazines (JRM) + cartonnets + cartons bruns (< 50cm)
- Non fibreux = tous les autres emballages, y compris avec extension des consignes de tri

Scénario 0 : Maintien de la gestion actuelle

- Pour les non-fibreux : maintien des sacs sur l'ex-CCHH, maintien de l'apport volontaire sur l'ex-CCT,
- Pour les fibreux : apport volontaire sur l'ex-CCHH élargi à tous les fibreux, maintien de l'apport volontaire sur l'ex-CCT

Scénario 1 (& 1b) : collecte PàP + collecte PAV

- Pour les non-fibreux : passage en sacs sur tout le territoire - hors zone équipée de conteneurs (semi) enterrés OM (Sc-1) , ou maintien de l'apport volontaire sur les zones équipées de conteneurs (semi) enterrés (Sc-1B),
- Pour les fibreux : Apport volontaire sur l'ensemble du territoire

Scénario 2 : Passage en tout apport volontaire sur le territoire en gestion distincte fibreux/non-fibreux;

Ces scénarios seront couplés à la gestion des OMr : fréquence, type de collecte et déclinés selon les options d'optimisation de la collecte (benne bi-compartmentée, bi-flux, mono,....)

La collecte des bacs OMr 1 semaine sur 2 = « C0.5 »

Faisabilité de la mise en œuvre

- Les marchés actuels permettent la mise en œuvre « immédiate » (= déjà prévu depuis 2015)
- Le contexte réglementaire n'est pas bloquant (grâce au déploiement de longue date des composteurs individuels et collectifs)
- Cette évolution est plus facile en milieu rural qu'en zone urbaine (où certains usagers devront adapter leur volume de bac)

Adaptation du service aux besoins = un gain économique attendu à l'avenir : env. 100 k€/an avec les conditions du marché actuel et probablement plus si c'est cette base qui est retenue pour le prochain marché

- Les questions qui se posent :
 - Acceptabilité des élus et de la population ?
 - Calendrier de mise en œuvre ? avant le renouvellement des marchés ? ou après ?
- Les facteurs de réussite :
 - Une communication adaptée permettant aux habitants de ne pas « louper » le jour de la collecte, par commune et par typologie.
 - Incitation à l'augmentation du volume de bac pour certains usagers (rappel : 1 changement de volume de bac gratuit par an)
 - Des solutions pour certaines activités / métiers (Salles polyvalentes, maison de retraite, métiers de bouche) et éventuellement pour certaines périodes de l'année (été et fêtes de fin d'année), la possibilité d'accéder à des PAV OMr avec les cartes de déchèterie en appoint, etc...

La collecte des bacs OMr 1 semaine sur 2 = « C0.5 »

Maturité du territoire

Fréquence de présentation des bacs à la collecte, particuliers et professionnels : en moyenne sur le territoire env. 33% des bacs sont présentés à la collecte chaque semaine (soit 1 semaine sur 3).

	C0,5		C1		C2		Total	
	Nbre de bac	Pourcen tage	Nbre de bac	Pourcen tage	Nbre de bac	Pourcen tage	Total Nbre de bac	Total Pourcentage
Total général CC2T	11 046	82%	2 353	18%	46	0%	13 445	100%
NOVIAANT-AUX-PRES	65	82%	14	18%		0%	79	100%
CHEM DE GROSROUVRES	1	100%		0%		0%	1	100%
DERRIERE LES JARDINS		0%	1	100%		0%	1	100%
PL DU CHAMP DE FOIRE	1	50%	1	50%		0%	2	100%
RUE DE LA HALLE	6	86%	1	14%		0%	7	100%
RUE DE LA PORTE DU CHARRY		0%	3	100%		0%	3	100%
RUE DE LA VIEILLE EGLISE	1	100%		0%		0%	1	100%
RUE DU CHATEAU	5	100%		0%		0%	5	100%
RUE DU FOURNIL	3	43%	4	57%		0%	7	100%
RUE DU VOICHE	4	100%		0%		0%	4	100%
RUE JEAN DE BEAUVAU	36	90%	4	10%		0%	40	100%
RUE SAINT JEAN BAPTISTE	8	100%		0%		0%	8	100%